



**Conseil d'administration
du Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr. : Générale
19 novembre 2009

Français
Original : Anglais



**Onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/
Forum ministériel mondial sur l'environnement**
Bali (Indonésie), 24-26 février 2010
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouvelles questions de politique générale : l'environnement
dans le système multilatéral**

Rapport d'activité sur le mercure

Rapport du Directeur exécutif

Sommaire

Le présent rapport est soumis pour informer le Conseil des progrès relatifs au mercure. A sa vingt-cinquième session, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement avait adopté la décision 25/5 III. Le rapport présente les résultats de la réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée, qui a eu lieu du 19 au 23 octobre 2009 à Bangkok, ainsi que des informations sur le Partenariat mondial sur le mercure.

* UNEP/GCSS.XI/1.

I. Introduction

1. A sa vingt-cinquième session, le Conseil d'administration a adopté la décision 25/5 sur la gestion des produits chimiques, y compris le mercure. Le Conseil d'administration, dans sa décision, est convenu de poursuivre une action internationale consistant à élaborer un instrument juridiquement contraignant sur le mercure qui pourrait comporter à la fois des approches contraignantes et des approches facultatives, ainsi que des activités intérimaires, pour réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement.

II. Préparatifs des négociations sur un instrument juridiquement contraignant

2. Au paragraphe 32 de sa décision 25/5 III, le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de convoquer un groupe de travail spécial à composition non limitée qui tiendrait une première réunion durant la deuxième moitié de 2009 pour préparer les travaux du comité de négociation intergouvernemental, en particulier pour discuter des priorités des négociations, du calendrier des travaux et de l'organisation de ce comité.

3. Le groupe de travail s'est réuni du 19 au 23 octobre 2009 au Centre de conférences des Nations Unies à Bangkok. La réunion a rassemblé des représentants de 101 gouvernements, d'une organisation régionale d'intégration économique, de 6 organisations intergouvernementales et de plusieurs organisations non gouvernementales.

4. La réunion a permis de préparer un démarrage rapide des négociations sur l'instrument juridiquement contraignant. Le groupe de travail s'est mis d'accord sur un projet de règlement intérieur à recommander au comité et sur le travail qu'accomplira le secrétariat pour préparer la première session du comité, notamment par l'établissement des options possibles pour la structure de l'instrument et une description des options relatives aux dispositions de fond de l'instrument.

5. Les représentants ont également participé à des séances d'information sur l'offre de mercure et son entreposage, sur l'orpaillage et sur la contamination par le mercure des produits et des déchets. L'information diffusée lors de ces séances sera communiquée au comité de négociation intergouvernemental, dont la première session aura lieu du 7 au 11 juin 2010 à Stockholm.

6. Le rapport de la réunion (UNEP(DTIE)/Hg/WG.Prep/1/10) peut être consulté le site Internet du Programme sur le mercure à l'adresse suivante : www.chem.unep.ch/mercury/OEWG/Meeting.htm.

7. Les négociations sur le mercure se dérouleront en cinq sessions du comité de négociation intergouvernemental; la dernière de ces sessions aura lieu juste avant la vingt-septième session ordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, en février 2013. Ces sessions seront suivies, plus tard en 2013, par une conférence diplomatique au cours de laquelle le texte de l'accord sera ouvert à la signature. Les prévisions actuelles de coût, pour chacune de ces sessions, se situent entre 1 050 000 et 1 100 000 dollars, selon le lieu. Le coût total des cinq sessions du comité et de la conférence diplomatique peut ainsi être chiffré à 6,5 millions de dollars environ. Ces coûts seront couverts par des contributions financières et en nature des gouvernements, notamment ceux qui offrent d'accueillir les sessions. En outre, d'autres dépenses sont à prévoir : frais de personnel du secrétariat et voyages, services des experts pour la préparation des documents, dépenses de communication, activités de diffusion et réunions du Bureau et réunions préparatoires régionales. Ces dépenses supplémentaires se chiffrent à 6 millions de dollars environ entre 2010 et 2013.

8. Au paragraphe 33 de la décision 25/5 III, le Conseil d'administration a également prié le Directeur exécutif d'appuyer les pays en développement et les pays à économie en transition pour qu'ils puissent participer effectivement aux travaux du groupe de travail spécial à composition non limitée et du comité de négociation intergouvernemental. Diverses consultations régionales sont en cours d'organisation pour aider les gouvernements à préparer les négociations.

III. Partenariat mondial sur le mercure

9. Des partenariats sur le mercure ont été lancés en 2005 par le Conseil d'administration et officialisés en 2008 par la mise en place d'un cadre global, le Partenariat sur le mercure. Ce cadre global établit l'objectif d'ensemble du partenariat : protéger la santé humaine et l'environnement mondial des effets des rejets de mercure et de ses composés, en réduisant au minimum et à chaque fois que possible en éliminant les rejets anthropogènes de mercure dans l'air, l'eau et le sol à l'échelle mondiale.

10. Sept domaines de partenariat ont actuellement été recensés :

- a) Gestion du mercure dans l'orpaillage artisanal;
- b) Contrôle de la pollution par le mercure dans la combustion du charbon;
- c) Réduction des rejets de mercure dans le secteur du chlore et de la soude;
- d) Réduction de la contamination des produits par le mercure;
- e) Recherche sur la diffusion atmosphérique du mercure et sa destination finale;
- f) Gestion des déchets mercuriels;
- g) Offre et stockage du mercure.

11. Les gouvernements et les autres acteurs sont encouragés à participer au Partenariat et à mener des activités susceptibles de contribuer aux travaux en cours visés au paragraphe 34 de la décision 25/5 III. Dans ce paragraphe, le Conseil d'administration prie le Directeur exécutif de poursuivre les travaux en cours comme partie intégrante de l'action internationale sur le mercure dans plusieurs domaines. Au paragraphe 35, le Conseil prie instamment les gouvernements et les autres acteurs de poursuivre et renforcer leur appui au Partenariat mondial sur le mercure en mettant à disposition des ressources techniques et financières et notamment en apportant un appui à la mise en œuvre de projets nationaux sur la gestion et la réduction des risques posés par le mercure.

12. La première réunion du Groupe consultatif du Partenariat mondial sur le mercure a eu lieu à Genève du 31 mars au 2 avril 2009. Le Groupe consultatif a évalué les travaux en cours dans les différents domaines du partenariat pour examiner les résultats potentiels, les objectifs et les étapes, qui pourraient guider le travail du comité de négociation intergouvernemental dans ce qu'il fera pour parvenir à la conclusion d'un instrument juridiquement contraignant sur le mercure. A l'issue de cette réunion, le Groupe consultatif a fait des recommandations reposant sur l'action déjà menée dans le cadre des opérations des différents partenariats pour encourager les futurs travaux du Partenariat sur le mercure. Le rapport de la réunion peut être consulté sur le site web du programme sur le mercure, à l'adresse suivante :

www.chem.unep.ch/mercury/partnerships/PAG1_meeting/PAG1_Meeting_Documents.htm